



# Compte-rendu du CSA départemental de l'Eure

Mercredi 4 février

Rentrée 2026 dans les collèges de l'Eure

## Les informations utiles à connaître

[syndicat@snfolc27.fr](mailto:syndicat@snfolc27.fr)

FO a dénoncé les conditions scandaleuses de la rentrée 2026 (lire la déclaration FO au CSA 27) : l'équivalent de 32 suppressions de postes envisagées dans les collèges de l'Eure pour une baisse d'effectif annoncée de 719 élèves. C'est sans précédent !

118 nouvelles suppressions de postes sont prévues dans le second degré dans l'académie.

De la rentrée 2024 à la rentrée 2026, ce sont 2355 heures, soit 60 postes, qui ont été supprimées sur la dotation départementale des collèges de l'Eure.

### Le calendrier 2026

En préambule, FO a dénoncé une nouvelle fois le calendrier de cette préparation de rentrée. Dans l'Eure, ce n'est que lundi soir, soit moins de 48h avant le CSA, que nous avons disposé des documents nous présentant la répartition de la DHG départementale entre les 55 collèges eurois. La fusion des académies de Caen et de Rouen a donc abouti à établir une rupture d'égalité entre les départements et à affranchir l'administration des règlements intérieurs des CSA qu'elle a elle-même établis. Ce n'est pas non plus le vote tardif du budget qui peut expliquer un tel retard de transmission puisque les chefs d'établissement disposaient des dotations dès le vendredi 30 janvier.

En réduisant le temps d'échange entre les collègues et avec la direction, et en réduisant le temps de préparation des dotations dans les établissements, la DASEN augmente les tensions et contribue à la dégradation des conditions de travail de tous.

C'est une atteinte au travail des élus au CA et des organisations syndicales qui compromet gravement la suite des opérations de carte scolaire.

Résultat, dans les collèges, les conseils pédagogiques et les CA sont convoqués précipitamment sans laisser aux personnels le temps de s'organiser pour se défendre contre la dégradation que l'on tente de leur imposer. La construction de la rentrée 2026 dans les collèges de l'Eure se résume à une tambouille interne où l'on déciderait ce que l'on sacrifie au nom l'autonomie des établissements : groupes en sciences, enseignements optionnels, langues vivantes, etc. Les chefs d'établissements doivent remonter les DHG **pour le 5 mars**. FO a rappelé que l'autonomie des établissements n'autorisait pas le fait du prince ni l'arbitraire local. FO est intervenue pour rappeler que les dispositifs locaux ne peuvent prévaloir sur le cadre réglementaire (enseignements obligatoires et optionnels). La DASEN a demandé de l'alerter sur ce genre de situations.

**Il est donc très important que vous nous communiquiez les informations dont vous disposez et que vous nous demandiez d'intervenir pour vous défendre.**

### Les règles de répartition des moyens alloués aux collèges

La baisse démographique a été invoquée pour justifier la suppression de 28 divisions.

FO a démontré que la baisse prévue des moyens à la rentrée 2026 était une position dogmatique, qu'il était au contraire nécessaire de faire baisser les effectifs par classe en profitant de la baisse démographique.

FO a demandé que la réserve départementale soit abondée en heures postes pour que les ajustements soient fournis en heures postes et non en HSA. La DASEN a précisé que le taux moyen d'HSA par établissement passerait de 9.15 % à 8.62% cette année.

#### → Conclusions :

**1- Il ne faut pas hésiter à contester les prévisions d'effectifs de la DSDEN27 que l'on vous annonce dans les commissions permanentes et dans les CA.**

**2- Il faut préparer les demandes d'audience à la DSDEN et les argumentaires pour demander les moyens nécessaires. Comme chaque année la DSDEN a provisionné une réserve (487.5 heures pour les décharges horaires, la réserve, etc.) pour faire des ajustements. FO vous accompagnera dans la préparation et dans l'audience.**

**3- Rien n'est joué ! L'essentiel pour sauver les postes, les groupes, les enseignements va se décider avant le prochain CSA prévu fin mars consacré à la carte scolaire (ouverture/fermeture de postes).**

**4- L'enjeu est la bataille à engager pour la restitution des moyens d'enseignement.**

**5- Réunissez les collègues en heure d'info syndicale (vu l'urgence, vous pouvez demander que les délais soient raccourcis).**

## Prévisions d'effectifs

L'inspection académique justifie la baisse de la DHG départementale par une prévision de baisse d'effectif de 719 élèves en collège.

La DASEN se félicite de la stabilité du taux d'encadrement dans les collèges de l'Eure, qui reste à 25.53 élèves par division (E/D) en tenant compte des effectifs réduits en éducation prioritaire, comme l'année dernière. **Comment se réjouir du fait qu'une situation déjà catastrophique ne se dégrade pas ?!** FO a alerté sur le fait qu'il était urgent et indispensable de faire diminuer le nombre d'élèves par classe, que la baisse démographique était justement l'occasion de pouvoir le faire sans débloquer nécessairement des moyens supplémentaires. Le repère de 30 élèves par division de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 28 en 6<sup>e</sup> est beaucoup trop élevé. Rappelons qu'en Europe, le E/D moyen est de 21 élèves par classe, on en est loin !

## La répartition des moyens pour chaque DHG (pas de changement par rapport à l'année dernière)

**En 6<sup>ème</sup> : 25h (horaire d'enseignement obligatoire) + 3h de marge**

La 29<sup>e</sup> heure due aux élèves de 6<sup>ème</sup> a, comme l'an dernier, été versée dans le pot commun de la marge départementale, et non supprimée comme on le craignait. Cette marge représente 263h pour l'ensemble des collèges, soit plus de la moitié de la marge départementale totale.

L'heure de technologie supprimée en 2023, puis transformée en heure d'approfondissement, puis en groupes de besoin à la rentrée 2024, servirait en 2026 à financer la marge départementale, autrement dit l'arbitraire local. Par ces opérations, des horaires nationaux seraient laissés à l'appréciation de la DASEN. Ce qui explique que les règles sont les mêmes mais qu'elles ne s'appliquent pas partout pareil !

—> **il faut donc demander dans votre collège à combien d'heures correspond la marge départementale.**

**En 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> : 26h + 3h de marge**

La dotation de base calculée à la structure est complétée par

- **une « dotation qualitative »** en fonction du nombre de boursiers taux 3, de l'IPS (indice de position sociale) et de l'indice d'éloignement géographique.
- **une dotation spécifique** pour les dispositifs académiques en place dans l'établissement (ULIS, UPE2A, classes relais)
- **les heures de décharges statutaires** (UNSS, labo, décharges, chorale, services partagés).

—> **Il faut donc demander dans votre collège à combien d'heures correspond la « dotation qualitative ».**

## Les seuils

Aucun changement : il reste à 25 en REP et 23 en REP+. Pour les autres collèges, 28 en 6<sup>e</sup> et 30 dans les autres niveaux.

**La marge départementale** est de 582.5 h (contre 656 h cette année et 561 l'année précédente) pour les 55 collèges.

## IMP, HSE et PACTE

L'inspection académique n'a pas communiqué l'enveloppe ni la répartition des HSE ni celles des Pactes. La DASEN affirme qu'elle n'a pas été répartie par académie pour l'instant. Nous avons en revanche obtenu le montant des IMP : 554.5 IMP pour la rentrée 2026 (550 l'an dernier).

## ULIS

L'IA prévoit d'ouvrir à nouveau 5 ULIS supplémentaires (on passerait de 50 à 55, l'objectif de l'IA d'implanter une ULIS par collège en 2026 sera atteint) dans les collèges suivants : Broglie ; Bueil ; Corneilles ; La Saussaye et St-Marcel. Les ULIS sont dotées à hauteur de 21H. Dans les 5 collèges précédemment cités où l'ULIS ouvre, la dotation de 21h supplémentaire sera donnée en juin lors des ajustements, elle ne figure dans les DHG que pour les collèges où l'ULIS était déjà implantée cette année.

L'inspection académique maintient un flou artistique concernant le nombre d'élèves accueillis en ULIS : alors que le constat du nombre effectif de 14 élèves ULIS est devenu monnaie courante, les prévisions pour la rentrée 2026 sont de nouveau à 12 élèves. Il s'agit d'un jeu d'écriture pour masquer la réalité du nombre croissant d'élèves relevant de l'ULIS, inclus dans les classes sans moyens supplémentaires.

FO a rappelé que la circulaire sur les dispositifs ULIS préconisait d'y accueillir 10 élèves, non 12 et encore moins 14 !

—> **Interrogez votre chef d'établissement au plus vite pour savoir s'il a compté les élèves d'ULIS dans la prévision de chaque niveau.**

—> **Informez-nous si l'effectif de l'ULIS de votre collège dépasse 12 élèves.**

## SEGPA

Nous nous félicitons que le combat mené l'année dernière pour défendre la 6<sup>e</sup> SEGPA du collège de Grand-Bourghtheroulde ait permis de la maintenir l'année dernière et pour la rentrée prochaine. La DASEN a renoncé à appliquer les menaces qu'elle avait fait peser l'an dernier sur les 6<sup>e</sup> SEGPA. La mobilisation a payé !

## Les ajustements

FO a dénoncé une nouvelle fois que les ajustements opérés en juin se font essentiellement en HSA. Chaque année nous constatons que certains postes n'auraient pas dû être fermés car les effectifs avaient été sous-évalués par l'inspection académique. Or une fois le CSA départemental consacré à la carte scolaire passée (en mars 2026), il n'est plus possible d'annuler ces fermetures !

La DASEN a précisé que cette année, la proportion d'HSA dans la réserve prévue pour les ajustements a diminué.

—> **Conclusion, si vous contestez la DHG, les moyens alloués à votre collège, les prévisions d'effectifs, préparez dès maintenant une demande d'audience auprès de l'inspection académique et votre délégation.**

**La bataille contre les fermetures de postes et pour la restitution des heures postes est engagée !**

## Compléments de service

FO est intervenue pour demander que les collègues en complément de service ne se voient pas imposer 2 HSA dans l'établissement où leur poste est implanté et que l'heure d'allègement de service pour poste partagé soit comptabilisée dans le service, et non systématiquement en HSA.

—> **Alertez le SNFOLC si l'on tente de vous imposer des HSA alors que vous êtes en complément de service. Le syndicat interviendra pour vous défendre.**

## DAR (Dispositif d'Auto-Régulation)

FO a dénoncé la volonté d'imposer ce dispositif au mépris des conditions des conditions déjà dégradées des collègues. Au collège Jean Jaurès d'Evreux, les personnels n'y sont pas favorables et ce n'est pas une formation de 48h qui les transformera en soignants, en ergothérapeutes et en éducateurs spécialisés ! Il n'y a aucune obligation pour les enseignants de remplacer le personnel médico-social qui n'a même pas été recruté.

**Contactez le syndicat si l'on tente également d'imposer ce dispositif dans votre établissement.**

Les délégués FO au CSASD27

Claire Mabile, Isabelle Romain, Marie Bennetot, Nicolas Patout, Laurent Baussier